

# Contextualiser les SMPE

## QU'EST-CE QUE LA CONTEXTUALISATION ?

La contextualisation fait référence au fait de débattre, de déterminer et de se mettre d'accord sur l'orientation et la portée des directives globales dans un contexte local donné. Elle est activement encouragée par le Groupe de travail SMPE et peut se faire de différentes manières, le plus souvent à travers un atelier.

La contextualisation sert à :

- ✓ **“Traduire”** la signification et les conseils des standards pour le contexte d'un pays (ou d'une région) afin de rendre le contenu des standards approprié et adapté aux circonstances données. Par exemple, pendant la contextualisation, les organisateurs devront définir un nombre approprié de cas par travailleur social dans un contexte particulier et discuter de la fréquence de la supervision des travailleurs sociaux pour respecter les normes de qualité.
- ✓ Rendre le **plan stratégique du secteur plus efficace**, en informant sur la collecte de fonds, le plaidoyer, le renforcement des capacités, la sensibilisation, etc.
- ✓ **Engager d'autres secteurs** dans un dialogue concret à travers les huit standards du Pilier 4 sur la protection transversale de l'enfance, la programmation conjointe et l'intégration.
- ✓ Démontrer aux donateurs les **questions prioritaires** et les approches approuvées.
- ✓ Disposer d'un ensemble de standards dans lequel **le gouvernement peut investir et qu'il peut approuver**
- ✓ Construire une **communauté solide de praticiens et de décideurs politiques** qui s'investissent dans le développement et la fourniture d'une protection mesurable et de qualité pour tous les enfants en situation d'urgence. En plus du produit final, il peut s'agir d'un exercice de **renforcement des capacités et de consolidation d'équipe**, où le personnel et les organisations locales peuvent prendre les devants et se sentir responsable du processus. Ce sont eux qui ont les connaissances et la compréhension les plus spécifiques au contexte des systèmes, des processus, des lois, des politiques, etc.

La contextualisation permet de rendre les SMPE plus pertinents, applicables et accessibles à *tous* les individus et organisations responsables de la protection de l'enfance, ainsi qu'aux enfants et aux communautés. Elle permet une compréhension commune en fonction de la réalité du contexte.

Le manuel SMPE définit 28 standards, présentant les objectifs à atteindre même en cas de crise, car ils sont basés sur les cadres internationaux humanitaires et de droits de l'homme. Il est donc important que **la contextualisation n'abaisse pas les standards nationaux ou mondiaux (le plus élevé des deux)** étant donné le contexte difficile, ni ne modifie les fondements basés sur le droit sur lesquels les standards sont fondés. Au contraire, la contextualisation doit aspirer à atteindre des objectifs comparables basés sur le droit en articulant les standards dans le langage le plus pertinent, le plus complet et le plus convivial. La contextualisation peut aussi être complétée avec des standards et politiques nationales existants le cas échéant, tels que les standards de prise en charge alternative.

## QUAND LA RÉALISER ?

---

Les capacités et les ressources limitées de ceux qui travaillent dans la protection de l'enfance, combinées avec les besoins de protection de l'enfance urgents et en évolution rapide, nécessitent probablement de **donner la priorité à certains standards plutôt qu'à d'autres**, ou alors d'adopter une approche progressive de la contextualisation. En effet, le processus nécessite un engagement de temps et il est donc peu judicieux de l'enclencher pendant la première phase d'une urgence de niveau L3. A ce stade, il peut être plus approprié qu'un acteur de la protection de l'enfance soit chargé de comparer les standards nationaux et mondiaux pour trois ou quatre sujets prioritaires et de faire circuler un ensemble de standards plus élevés. Ou alors, de travailler avec des partenaires du développement sur les SMPE tout en utilisant les SMPE comme guide pendant l'intervention d'urgence, jusqu'à ce que le processus de contextualisation plus formel puisse se poursuivre. La contextualisation est également encouragée en tant que mesure de préparation.

## COMMENT LA FAIRE ?

---

Le "Guide pratique pour la contextualisation des SMPE" est un outil complet pour aider à ce processus. Un **atelier de 2.5 jours au niveau national** est généralement l'étape principale du processus de contextualisation des standards minimums de protection de l'enfance pour votre région/pays. Toutefois, votre contexte peut dicter que d'autres étapes (tels qu'une série d'ateliers plus courts, des processus de consultation au niveau infranational, des ateliers spécifiques pour le Pilier 4, ou un travail collaboratif sur une plateforme virtuelle) puissent être plus appropriées, et adopter une approche ascendante peut être plus instructif au niveau national. Veuillez contacter le Groupe de travail SMPE pour discuter des options.



### Étapes de la planification de l'atelier :

1. Formez un groupe de travail qui décide si l'atelier sera principalement en anglais/français/arabe ou dans une autre langue. Déterminez si une traduction de documents sera nécessaire. Lorsque des acteurs locaux sont impliqués, assurez-vous de leur participation significative en choisissant une langue adaptée à leurs besoins.
2. Le groupe de travail (ou l'organisateur principal) doit avoir un dialogue détaillé avec ses collègues du gouvernement sur la manière dont les SMPE complètent les standards gouvernementaux existants.
3. En utilisant les dernières recherches documentées et votre bon jugement, établissez collectivement les neuf standards qui seront prioritaires (le maximum pour cette durée d'atelier) parmi les 28 en consultant les acteurs de la protection de l'enfance et en vous basant sur les besoins clés du terrain d'après des recherches documentées.
4. Invitez un large éventail d'acteurs et de personnes ressources.
5. Il est souvent utile d'organiser une session d'une journée sur la structure, le contenu, le développement, l'historique et l'application à ce jour des SMPE pour les nouveaux arrivants, avant l'atelier de contextualisation proprement dit, en soulignant les principaux changements dans la version révisée.

### Qui inviter ?

La participation est essentielle au succès de cet atelier, qui est donc prévu pour 35-40 personnes, potentiellement moins au niveau infranational. Lorsque vous déciderez qui inviter, vous devrez faire preuve de créativité. Ne vous contentez pas d'inviter ceux qui sont toujours invités. N'oubliez pas que, puisque la contextualisation exige une connaissance approfondie des préoccupations et des opportunités en matière de protection de l'enfance à travers le pays, il est important d'inclure à la fois des cadres supérieurs et des praticiens de niveau intermédiaire issus de diverses organisations, en veillant à ce que les acteurs locaux et les organisations de première ligne puissent participer. Lors des ateliers infranationaux, les associations plus petites ainsi que les dirigeants communautaires joueront un rôle plus important.

Dans l'ensemble, les invités pourraient inclure :

- ✓ Des ministères aux niveaux central et décentralisé
  - ✓ Des organisations nationales de protection de l'enfance
  - ✓ Des programmeurs et des coordinateurs expérimentés provenant d'autres secteurs
  - ✓ Des organisations humanitaires internationales travaillant dans le domaine de la protection de l'enfance
  - ✓ Des groupes confessionnels travaillant dans le domaine de l'action humanitaire et/ou la protection de l'enfance
  - ✓ Des réseaux de coordination existants qui se concentrent sur la protection de l'enfance dans les contextes de développement ou humanitaires
  - ✓ Des donateurs qu'il pourrait être approprié d'inviter à une partie ou à la totalité de l'atelier
  - ✓ Des représentants infranationaux doivent être invités pour orienter les ateliers de niveau national
-

### Quels sont les supports et le soutien existants ?

En plus du ‘Guide pratique’ de 20 pages, le Groupe de travail SMPE a élaboré tous les supports nécessaires pour préparer, animer et assurer le suivi d’un atelier. Il s’agit notamment d’une introduction de deux pages sur les SMPE, un résumé de chaque standard, d’instructions sur la priorisation de neuf standards, d’un outil pour les groupes de discussion, des présentations PowerPoint et des notes d’accompagnement, un ordre du jour, des formulaires d’évaluation, etc. Le Groupe de travail SMPE dispose également d’exemples de processus et de résultats de contextualisation provenant de divers milieux, ainsi que d’une sélection d’animateurs externes formés pour aider.

### Comment prioriser les standards ?

Dans une crise humanitaire, il est impossible de répondre à tous les besoins – des choix difficiles doivent être faits. Les SMPE comprennent 28 standards qui se concentrent sur les principes clés, les risques liés à la protection de l’enfance, les stratégies et l’intégration avec d’autres secteurs. L’établissement des priorités doit se faire en fonction des besoins de votre contexte, en examinant les rubriques piliers. Il est donc suggéré de sélectionner au moins un standard de chaque pilier qui soit lié aux besoins immédiats identifiés en matière de protection de l’enfance. Les besoins peuvent être identifiés en examinant les documents clés tels que les évaluations des besoins, l’Aperçu des besoins humanitaires/Plan d’intervention humanitaire, l’analyse de la situation des droits de l’enfant, les systèmes de gestion d’informations relatives à la protection de l’enfance, l’analyse de la protection, la consultation avec les enfants, la consultation avec d’autres secteurs, les plans de préparation aux situations d’urgence, etc.

Principaux éléments à prendre en considération :

- ✓ Les besoins immédiats des filles et des garçons en fonction des risques auxquels ils sont confrontés
- ✓ Les capacités au sein du pays – quels chapitres profiteraient le plus aux enfants en développant des standards minimum, quels standards sont déjà en place
- ✓ Combler le fossé éthique – quels standards soutiendront une programmation fondée sur des principes
- ✓ Les ressources dans le pays pour atteindre les standards
- ✓ Atteindre un large éventail de bénéficiaires
- ✓ Améliorer les systèmes existants

Une approche ascendante peut être utilisée pour recueillir des informations dans le cadre d’ateliers de niveau national/infranational et ainsi obtenir des partenaires locaux et des groupes de jeunes un aperçu des principaux risques auxquels sont exposés les filles et les garçons. Ces informations peuvent servir à définir les priorités au niveau national, où l’on peut également recueillir l’avis du gouvernement afin de sélectionner les standards clés des SMPE à contextualiser. Il est également important de préciser qui seront les principaux décideurs et comment vous déciderez des chapitres. Les questions principales à prendre en considération sont notamment de savoir si vous allez choisir en fonction des besoins infranationaux qui pourraient être différents selon le lieu, ou d’une approche nationale.

Il convient de noter que neuf standards peuvent être choisis en priorité pour l’atelier de 2.5 jours et que des standards additionnels peuvent être priorisés à une date ultérieure. Le choix de neuf standards est une suggestion

---

pour l'atelier de priorisation, cependant il est possible d'en couvrir moins en fonction des besoins et du contexte. Le secteur peut également établir un calendrier pour l'établissement des priorités, en mettant l'accent sur la première phase des standards minimums, puis sur la contextualisation dans un deuxième et troisième temps.

### Quels sont les résultats finaux et le suivi ?

Le résultat principal du processus devrait être les standards contextualisés. Cela peut prendre la forme d'un document-cadre ou d'un rapport complet. Dans la mesure du possible, le texte final doit être mis en forme graphiquement et inclure une lettre d'approbation du ministère ou des autorités nationales compétentes.

Une fois que vous avez finalisé les standards contextualisés, vous devez alors :

- ✓ Établir un calendrier pour la révision du plan stratégique du sous-cluster en utilisant les standards minimums contextualisés
- ✓ Utiliser les standards contextualisés pour alimenter la stratégie de financement du secteur
- ✓ Utiliser les standards contextualisés pour rédiger/mettre à jour un plan de renforcement des capacités du secteur
- ✓ Élaborer une stratégie pour sensibiliser les populations en situation d'urgence et les collègues humanitaires pour une plus grande redevabilité
- ✓ Assurer l'intégration, y compris transversale, avec les secteurs prioritaires
- ✓ Diffuser les standards contextualisés aux acteurs concernés
- ✓ Traduire dans les langues locales

**Un exemple de standard contextualisé est disponible.**

## DES QUESTIONS ?

---

Contactez le Groupe de travail SMPE à l'adresse [cpms.wg@alliancecpha.org](mailto:cpms.wg@alliancecpha.org) ou visitez notre site internet à <https://alliancecpha.org/fr/SMPE>.

